



## Articles retournés mais non retrouvés par asos

Par **Nada**, le **03/01/2012** à **14:27**

Bonjour,

J'ai effectué une commande en ligne sur asos.fr de plusieurs produits. J'en ai retourné deux mais le service client affirme n'en avoir reçu qu'un seul et me demande de fournir la preuve que cet article a bien été retourné.

Évidemment il m'est tout à fait impossible de prouver qu'un article a été retourné. Je ne dispose que de la preuve d'envoi.

Je suis donc dans une situation assez délicate car je ne suis pas en mesure de prouver que cet article a été retourné et Asos a pas l'air décidé à plier.

En conséquence pourriez vous me dire s'il y a moyen de se faire rembourser sans preuve? Et dans tous les cas comment éviter que cela se reproduise? En d'autres termes, comment peut-on se protéger contre ce risque si je devais commander à nouveau des articles en ligne?

Je vous remercie infiniment de votre aide la dessus!

Cordialement